



Proposition d'une motion relative à la préservation des boisements de feuillus en lit majeur

Le territoire de gestion du Syndicat du Ciron, situé à l'Est du massif des Landes de Gascogne, est un territoire forestier pour 86 % de sa superficie.

La forêt constitue un des piliers identitaires de ce territoire où vies sociale et économique locales sont étroitement dépendantes des activités sylvicoles. Cet espace forestier, bien que dominé par la culture en futaie régulière de Pin maritime, offre une diversité d'habitats naturels essentiels à de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial. Les élus du territoire, profondément attachés à la diversité de ce patrimoine forestier, ont toujours veillé à préserver un équilibre entre développement économique et sauvegarde du massif.

Mais au fil du temps, la meilleure rentabilité économique de la sylviculture du Pin maritime et de nouveaux marchés conduisent certains propriétaires, exploitants forestiers et gestionnaires à négliger de plus en plus les îlots de feuillus naturellement présents dans le massif au profit d'une essence unique, le pin. C'est notamment le cas des forêts naturelle anciennes ou historiques présentes dans le lit majeur¹ (qui représentent 5% du territoire) et qui jouent un rôle crucial pour le bon équilibre des rivières, dont le Syndicat du Ciron est gestionnaire.

Les boisements en lit majeur assurent un grand nombre de services écosystémiques : réservoirs et corridors pour la biodiversité, régulation des quantités d'eau (zone d'expansion de crue, soutien d'étiage), lutte contre l'érosion en favorisant le maintien des berges, amélioration de la qualité d'eau (filtration racinaire, ombrage assurant une fraîcheur favorable à la vie aquatique), frein contre la propagation des incendies...

Pour la plupart, ces boisements font partie du périmètre Natura 2000 « réseau hydrographique du Ciron », classé pour leur fort intérêt écologique et leur patrimonialité au niveau européen. Or ce zonage ne bénéficie d'aucun statut de protection ni de réglementation permettant de le conserver.

Or, nous assistons depuis une dizaine d'années au développement du bois-énergie industriel qui exploite les forêts de feuillus (chênes notamment) par le biais de coupes rases intégrales, précédant souvent une replantation en résineux, et cela même en lit majeur ou en site Natura 2000. Cela n'a plus rien à voir avec l'utilisation du bois-bûche traditionnellement produit et utilisé localement pour le chauffage individuel.

Ces coupes mécanisées non sélectives mêlant indistinctement toutes essences, tous diamètres, toutes classes d'âges et toutes qualités de bois servent principalement à alimenter des chaufferies industrielles, chaudières à biomasse et chaudières à cogénération. La vocation de ce bois ne nécessite plus un calendrier de coupes respectueux des cycles biologiques et des saisons qu'induit une gestion

¹ Lit majeur : le lit majeur désigne l'espace dans lequel le cours d'eau est susceptible de s'écouler, c'est donc la partie inondée en cas de crue. Il est situé de part et d'autre du cours d'eau et se repère visuellement par la variation topographique. Il abrite des boisements naturels faisant la transition entre **les milieux terrestres et le milieu aquatique** et jouant de multiples rôles : **régulation de la température et dépollution de l'eau, protection des berges, et habitats pour de nombreuses espèces.**



forestière durable. Les standards de la gestion forestière durable sont peu contrôlés, régulièrement non appliqués et le plus souvent non sanctionnés en dépit des signalements.

Ces choix techniques, uniquement motivés par l'intérêt économique à court terme, pillent la biomasse issue des feuillus et engendrent progressivement un massif forestier cultivé appauvri, voire mono-spécifique. Les limites et fragilités de ce massif face aux tempêtes, aux incendies et aux attaques de ravageurs se manifestent de plus en plus cruellement.

Les tensions mondiales actuelles sur le prix des combustibles fossiles et de l'électricité font craindre le risque de voir ces coupes se développer de manière encore plus intensive dans un avenir proche ;

Garant de l'intérêt paysager et écologique du territoire, l'équilibre subtil d'îlots, lisières et/ou de peuplements de feuillus et mixtes, naturellement ou volontairement imbriqués dans la culture du Pin maritime, dessinant ainsi une « mosaïque » d'essences beaucoup plus résilientes face aux agressions climatiques et sanitaires, est de plus en plus menacé. C'est l'avenir même de nos territoires tant sur le plan écologique qu'économique et de nos populations qui est en jeu !

Considérant que les dispositifs actuels de gestion durable de la forêt et de la lutte contre l'incendie ne sont pas suffisamment efficaces et ceci, notamment au regard des derniers méga-incendies dont la fréquence risque de s'accroître dans un contexte de réchauffement climatique ;

Considérant que les bois de feuillus indigènes et peuplements mixtes offrent une biodiversité remarquable à protéger à l'échelle du massif et ceci d'autant plus qu'elles sont majoritairement situées en zones humides et/ou classées « Natura 2000 » ;

Considérant que ces zones de feuillus permettent de compartimenter la forêt productive de résineux, contribuant ainsi à limiter l'expansion des risques sanitaires et incendies tout en la rendant moins vulnérable face aux tempêtes ;

Considérant que les feuillus participent activement à la qualité environnementale, paysagère et sociale du territoire, mais aussi à la protection du massif forestier dans son ensemble ;

Le conseil syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron :

- **Déclare** son soutien à l'autoconsommation et à un mode de gestion des forêts de feuillus à base de pratiques sylvicoles raisonnées et adaptées en vue d'une production de bois d'œuvre ou à une production de bois-bûche à partir de coupes d'éclaircie, et de bois-énergie à partir de déchets et sous-produits de l'industrie du bois ;
- **Déclare** son soutien à un mode de gestion des forêts de feuillus à base de pratiques sylvicoles raisonnées et adaptées favorisant tout autre service écosystémique rendu par ces forêts ;
- **S'engage** à mobiliser ses élus et agents à accompagner les acteurs forestiers à la gestion forestière durable et effective sur son territoire ;
- **Affirme** sa volonté d'instaurer une réflexion avec les acteurs de la filière bois et les sylviculteurs en faveur d'un avenir durable, viable et vivable du massif forestier face au changement climatique ;
- **S'engage** à transmettre aux gestionnaires forestiers les données de zonage à préserver dont il dispose ;
- **S'oppose** aux coupes rases de feuillus en lit majeur et en site Natura 2000 sur son territoire, et à la transformation de ces espaces en plantations de résineux ou de peupliers ;
- **Demande** aux services d'Etat à veiller à la prise en compte et au respect de ces enjeux dans les plans simples de gestion durable et les aménagements forestiers. Le Syndicat demande à être systématiquement consulté lors de l'élaboration de Plan Simple de Gestion (PSG) intégrant pour partie ou en totalité des peuplements en lit majeur et en site Natura 2000.

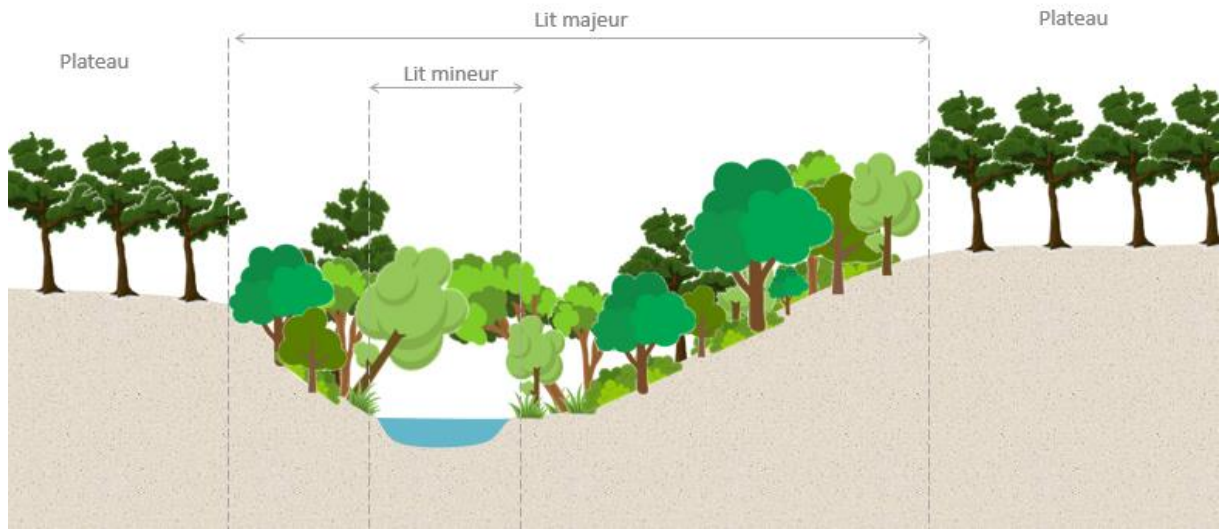


Figure 1 : Identification des lits mineurs et majeurs du cours d'eau.

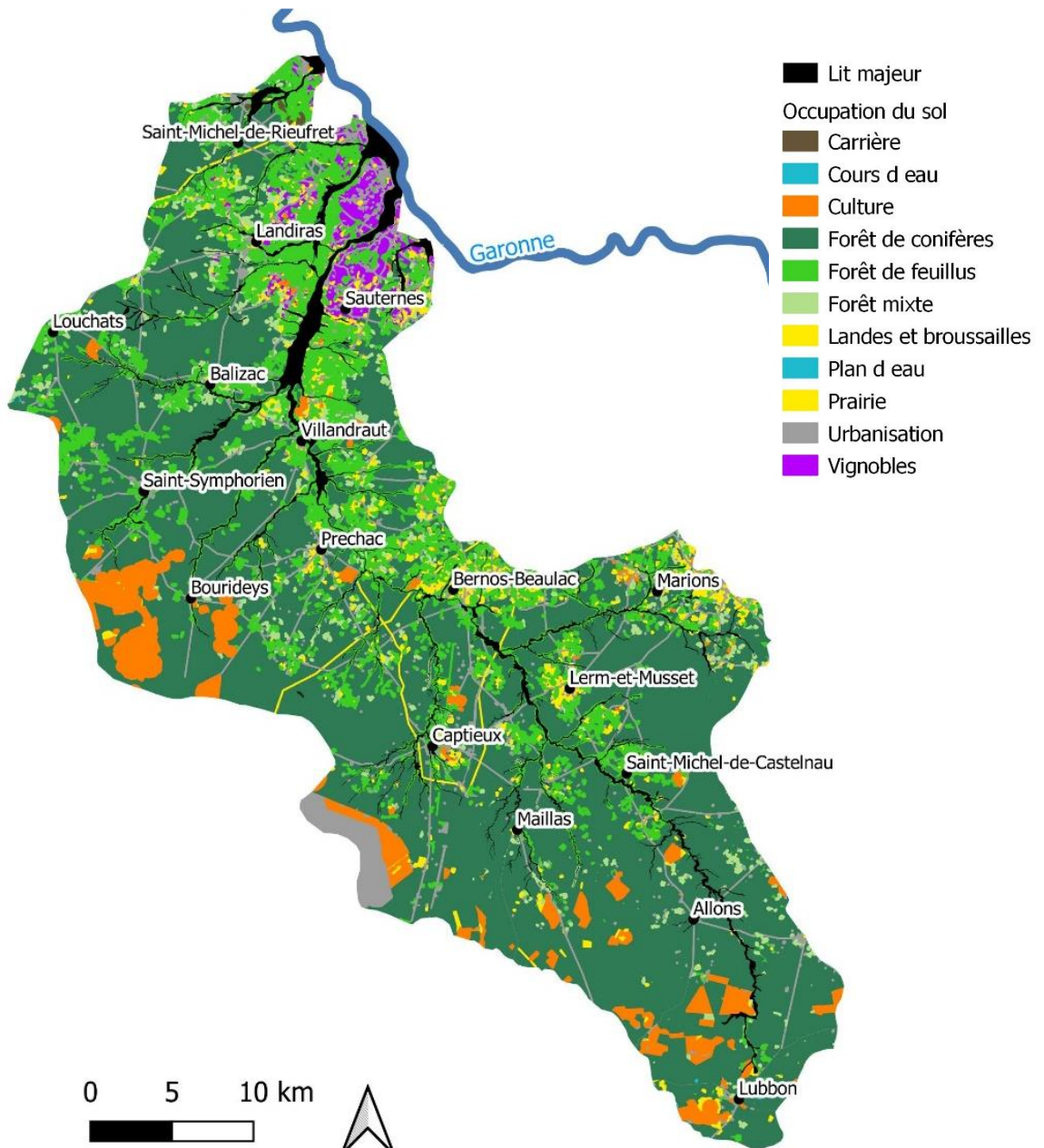


Figure 2 : Occupation du sol et lits majeurs